Nouvelle série : N° 7

12 novembre 1944



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

REVUE HEBDOMADAIRE

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 4 francs
Abonnements { Un an : 175 francs
Six mois : 90 francs }

RADIOMESSAGE DE S. S. PIE XII
à l'occasion du 5e anniversaire du début de la guerre mondiale (1er septembre 1944) (1)

1. *La défense de la civilisation chrétienne*

Aujourd'hui, au 5e anniversaire du déchaînement de la guerre, l'humanité, se retournant en arrière pour regarder le chemin de larmes et de sang qu'elle a parcouru, haletante, durant ces cinq tristes années de son histoire, contemple avec effroi l'abîme de misère où l'esprit de violence et la primauté de la force l'avaient précipitée, non pour se laisser abattre au souvenir du passé tragique, mais pour rechercher soigneusement les causes d'une si funeste catastrophe spirituelle et matérielle, résolue à appliquer les remèdes les plus aptes à conjurer le retour, sous d'autres formes, de l'horrifiante tragédie.

Consternés à la vue d'un tel amoncellement de ruines, nombre d'esprits honnêtes se réveillent comme d'un cauchemar, anxieux de trouver, même dans les autres camps — jusqu'à présent mutuellement séparés et lointains, — des collaborateurs, des compagnons de route et de lutte pour la grande œuvre de reconstruction d'un monde ébranlé jusque dans ses fondements, dissocié dans sa plus intime constitution.

Rien de plus naturel, certes ! Rien de plus opportun et — sous la réserve des précautions qui s'imposent — rien de plus conforme au devoir.

Pour quiconque, fier du nom de chrétien, se fait gloire de professer inviolablement la foi au Christ par une conduite de vie conforme à ses lois, une telle disposition, une telle aspiration à travailler en commun dans un esprit de véritable solidarité fraternelle, dépasse la simple obéissance à l'obligation morale des devoirs civiques ; elle se hausse à la dignité d'un postulat de la conscience soutenue et guidée par l'amour de Dieu et du prochain, auquel les leçons des événements présents, l'intensité de l'effort nécessaire au salut des peuples viennent ajouter une vigueur nouvelle.

Le cadran de l'histoire marque aujourd'hui une heure grave, décisive pour l'humanité tout entière.

Voir au plus tôt, des débris d'un monde vieilli et tombé en ruines, surgir un monde nouveau plus sain, mieux ordonné dans sa constitution juridique, plus en harmonie avec les exigences de la nature humaine, telle est l'aspiration des peuples opprimés.

Quels seront les architectes qui dessineront les lignes essentielles de l'édifice nouveau ? Les penseurs qui lui imprimeront son cachet définitif ?

---

(1) Cette traduction du texte intégral du message pontifical nous a été communiquée par M. l'abbé Rodhain à son retour de Rome le mois dernier. — Un résumé en a été publié dans notre numéro 3 du 15. 10. 44.

Faudra-t-il voir, aux navrants et funestes errements du passé, succéder de nouveaux errements tout aussi déplorables et le pauvre monde osciller indéfiniment d'un extrême à l'autre ? Ou bien, se trouvera-t-il de sages politiques pour orienter le pendule suivant des directions et l'arrêter sur des solutions qui ne répugnent pas au droit divin, qui ne révoltent pas la conscience humaine et surtout chrétienne ?

De la réponse à cette question dépend le sort de la civilisation chrétienne dans l'Europe et dans le monde. Loin de porter ombrage ou préjudice à toutes les formes particulières et si variées de la vie civile où se manifeste le caractère propre de chaque peuple, cette civilisation s'y insère au contraire et donne une vie nouvelle aux principes les plus sacrés de l'éthique, à savoir : la loi morale inscrite par le Créateur au cœur de tous les hommes (cf. *Rom.* II, 15), le droit naturel qui dérive de Dieu, les droits fondamentaux et l'intangible dignité de la personne humaine. Mais, en outre, pour mieux incliner les volontés à l'observance de ces principes moraux, la civilisation chrétienne infuse au cœur des individus, des peuples et de la communauté des nations, ces énergies supérieures qu'aucun pouvoir humain ne serait en mesure de conférer dans le moindre degré ; et en même temps, semblable en cela aux forces de la nature, elle immunise contre les germes toxiques qui menacent l'ordre moral dont elle prévient ainsi la ruine.

D'où il s'ensuit que la civilisation chrétienne, sans étouffer ni étioler les éléments sains des cultures originelles les plus variées, les harmonise sur les points essentiels, créant ainsi l'unité sur le large plan des sentiments et des règles morales — fondement solide de la véritable paix, de la justice sociale et de l'amour fraternel entre tous les membres de la grande famille humaine.

Les siècles passés ont vu, par une de ces évolutions pleines de contradictions dont l'histoire est jalonnée, la civilisation chrétienne tout à la fois systématiquement sapée à la base et, en même temps, dilatée et répandue à travers tous les peuples. A des degrés divers, l'Europe et les autres continents vivent encore des forces internes et des principes que l'hérédité de l'esprit chrétien leur a inoculés comme par une spirituelle transfusion du sang.

Certains ont beau en arriver à oublier ce précieux patrimoine, à le dédaigner, à le répudier, le fait de cette succession héréditaire subsiste quand même. Un fils peut bien renier sa mère, il ne cesse pas pour autant de lui être biologiquement et spirituellement uni. Ainsi, loin de la maison paternelle et devenus pour elle comme des étrangers, les fils entendent encore, sans s'en rendre compte peut-être, comme la voix du sang, l'écho de cette hérédité chrétienne qui, bien souvent, dans leurs résolutions et dans leurs actions, les préserve de se laisser complètement dominer et guider par les idées fausses auxquelles cependant, de propos délibéré ou dans la pratique, ils adhèrent.

C'est la clairvoyance, le dévouement, le courage, le génie inventif, le sentiment de charité fraternelle de tous les cœurs droits et honnêtes qui détermineront en quelle mesure et jusqu'à quel point l'esprit chrétien réussira à maintenir et à consolider l'œuvre gigantesque de la restauration de la vie sociale, économique et internationale su un plan conciliable avec le contenu religieux e moral et de civilisation chrétienne.

A tous Nos fils et filles de ce vaste univers à ceux aussi qui, sans appartenir à l'Eglise, s sentent unis à Nous à cette heure de décision peut-être irrévocables, Nous adressons une pressante exhortation. Qu'ils pèsent l'extraordinair gravité des circonstances, qu'ils considèren comment, par-dessus toute autre collaboratio divergente avec d'autres tendances idéologique et d'autres forces sociales, suggérée en certain cas par des motifs purement contingents, la fidélité au patrimoine de la civilisation chrétienne, s défense intrépide contre tous les courants athée ou antichrétiens est la clé de la voûte qui ne peu pas être sacrifiée à aucun avantage passage à aucune combinaison sujette au changement.

Cet appel qui éveillera, Nous en avon l'intime confiance, un écho favorable dans de millions d'âmes sur la terre, vise avant tou à une loyale et efficace collaboration dans tou les domaines où la création d'un ordre juridiqu plus sain se manifeste comme particulièremen réclamée par l'idée chrétienne elle-même. Et cec vaut d'une manière toute spéciale pour ce ensemble de problèmes formidables concernan la constitution d'un ordre économique et socia qui réponde mieux à l'éternelle loi divine et à l dignité humaine. Dans cet ordre, la pensée chrétienne envisage comme un élément essentiel l relèvement du prolétariat, relèvement dont la réalisation énergique et généreuse apparaît à tou vrai disciple du Christ non seulement comme u progrès temporel, mais comme l'accomplissemen d'un devoir moral.

2. Quelques aspects de la question économique et social

A la suite de ces pénibles années de misère de restrictions, mais surtout d'incertitudes e d'angoisses, les hommes attendent, à l'issue de l guerre, une amélioration profonde et définitive d si tristes conditions d'existence.

Les promesses des hommes d'Etat, les multiples conceptions et les projets des savants et de techniciens ont suscité, parmi les victimes d'u déplorable régime économique et social, l'attent chimérique d'une refonte totale du monde dan l'espérance fiévreuse d'un règne millénaire d'universelle félicité.

Pareille illusion offre un terrain favorable à l propagande des programmes les plus radicaux elle dispose les esprits à rejeter avec une compréhensible, mais déraisonnable et injustifiabl impatience, les réformes vraiment organiques à n'attendre le salut que des bouleversements e de la violence.

En face de ces tendances extrémistes, le chrétien, celui qui réfléchit sérieusement sur le besoins et les misères de son temps, reste fidèle dans le choix des remèdes, aux normes qu l'expérience, que la saine raison, que l'éthiqu sociale chrétienne lui indiquent comme les fondements et les principes de toute saine réforme

Déjà, dans sa fameuse Encyclique *Reru*

novarum, Notre prédécesseur Léon XIII, d'immortelle mémoire, énonçait ce principe : que tout ordre économique et social normal doit « s'appuyer sur la base solide du droit à la propriété privée ».

S'il est donc vrai que l'Eglise a toujours reconnu « le droit naturel de propriété et de transmission héréditaire des biens propres » (Encycl. *Quadragesimo anno*), il n'est pas moins vrai que cette propriété privée est, d'une façon toute spéciale, le fruit naturel du travail, le produit d'une intense activité de l'homme qui se l'acquiert grâce à son énergique volonté d'assurer et de développer par ses efforts son existence personnelle et celle de sa famille, de se créer à lui-même et aux siens un domaine de juste liberté, non seulement en matière économique, mais en matière politique, culturelle, religieuse.

La conscience chrétienne ne peut donc reconnaître la justice d'un ordre social qui nie en principe ou qui rend pratiquement impossible ou vain le droit naturel de propriété, tant sur les biens d'usage que sur les moyens de production.

Mais elle ne peut pas davantage s'accommoder de ces systèmes qui, admettant le droit de la propriété privée suivant un concept absolument faux, se mettent en contradiction avec un ordre social de bon aloi. Et c'est pourquoi, là où, par exemple, le « capitalisme » se fonde sur ces conceptions erronées et s'arroge un droit illimité sur la propriété en dehors de toute subordination au bien commun, l'Eglise l'a toujours réprouvé comme contraire au droit naturel.

Nous voyons, de fait, l'armée toujours grandissante des travailleurs se heurter souvent à ces accumulations exagérées de richesses qui, sous le couvert de l'anonymat, réussissent à déserter leur rôle social et mettent l'ouvrier à peu près hors d'état de se constituer une propriété effective.

Nous voyons la petite et moyenne propriété s'effriter et sa vie s'alanguir, réduite qu'elle est à une lutte défensive toujours plus dure et sans espoir.

Nous voyons, d'une part, les puissances financières dominer toute l'économie privée et publique, souvent même l'activité civique et, d'autre part, la foule innombrable de ceux qui, faute de sentir directement ou indirectement en sûreté leur propre vie, se désintéressent des véritables et hautes valeurs spirituelles, se fermer aux aspirations vers une liberté digne de ce nom, se jeter tête baissée au service de n'importe quel parti politique, esclaves de quiconque leur promet le pain quotidien avec la garantie, vaille que vaille, de leur tranquillité. Et l'expérience a montré à quelles tyrannies, même à notre époque, l'humanité, dans de telles conditions, est capable de se soumettre.

En défendant le principe de la propriété privée, l'Eglise poursuit donc un haut objectif tout à la fois moral et social. Ce n'est pas qu'elle prétende soutenir purement et simplement l'état actuel des choses comme si elle y voyait l'expression de la volonté divine, ni protéger par principe le riche et le ploutocrate contre le pauvre et le prolétaire. Tant s'en faut ! Dès l'origine, elle s'est toujours posée en tutrice du faible opprimé contre la tyrannie des puissants, elle a toujours appuyé les justes revendications de tous les groupements de travailleurs contre n'importe quelle iniquité.

Mais l'Eglise vise plutôt à faire en sorte que l'institution de la propriété privée devienne, selon les plans de la sagesse divine et selon le vœu de la nature, un élément de l'ordre social, un préposé nécessaire des initiatives humaines, un stimulant au travail : tout cela au profit des fins temporelles et transcendantes de la vie, au profit, par conséquent, de la liberté et de la dignité de l'homme créé à l'image de Dieu, qui, dès le principe, lui a assigné pour son utilité un domaine sur les créatures matérielles.

Otez au travailleur l'espoir d'acquérir quelque bien en propriété personnelle, quel autre stimulant lui offrirez-vous pour l'encourager au travail laborieux, à l'épargne, à la sobriété, quand tant d'hommes et de peuples, ayant tout perdu, n'ont plus, aujourd'hui, d'autres ressources que leur capacité de travail ? Ou bien, voudra-t-on maintenir ce régime d'économie de guerre suivant lequel, en certains pays, les pouvoirs publics concentrent dans leurs mains tous les moyens de production et, armés du fouet d'une rigoureuse discipline, se chargent de pourvoir à tous et en tout ? Ou bien encore préférera-t-on se courber sous la dictature d'un clan de politique qui, en tant que classe prépondérante, disposera des moyens de production, donc aussi du pain et, en fin de compte, de la volonté de travail des individus ?

La politique sociale et économique de l'avenir, l'activité organisatrice de l'Etat, des communes, des instituts professionnels ne pourront poursuivre régulièrement leur noble fin, qui est la vraie fécondité de la vie sociale et le rendement normal de l'économie nationale qu'à cette condition : respecter et protéger la fonction vitale de la propriété privée dans son rôle personnel et social. S'il arrive que la distribution de la propriété soit un obstacle à cette fin — et cela ne résulte pas nécessairement ni toujours de l'extension du patrimoine privé, — en ce cas, l'Etat peut, dans l'intérêt commun, intervenir pour en régler l'usage, ou même, à défaut de toute autre solution équitable, décréter l'expropriation moyennant une juste indemnité. Dans le même ordre d'idées, la petite et moyenne propriété agricole, artisane et professionnelle, commerciale, industrielle, doit être garantie et favorisée ; les Unions coopératives devront leur assurer les avantages de la grande exploitation. Et là où la grande exploitation continue de se montrer plus heureusement productive, elle doit offrir la possibilité de tempérer le contrat de travail par un contrat de Société. (Cf. Encycl. *Quadragesimo anno*.)

C'est une erreur de prétendre que le progrès technique condamne tout ce régime et qu'il emporte dans son courant irrésistible toute l'activité vers les entreprises et organisations gigantesques devant lesquelles tout système social fondé sur la propriété privée des individus doit inéluctablement s'effondrer. Non ! le progrès technique ne détermine pas, comme une loi fatale et nécessaire, la vie économique. Il est bien vrai que, trop souvent, il s'est plié docilement devant les exigences des calculs égoïstes avides de

grossir indéfiniment les capitaux. Pourquoi ne se plierait-il donc pas aussi devant la nécessité de maintenir et d'assurer la propriété privée de tous, pierre angulaire de l'ordre social ? D'ailleurs, ce n'est pas le progrès technique lui-même, en tant que fait social, qui doit être préféré au bien général : il doit au contraire lui être ordonné et subordonné.

Au terme de cette guerre qui a bouleversé toutes les activités de la vie humaine et les a lancées sur de nouveaux sentiers, le problème de la future physionomie de l'ordre social va opposer les unes aux autres les tendances diverses dans une lutte ardente. Engagée dans la mêlée, la conception sociale chrétienne y a la rude, mais noble mission de mettre en évidence, de montrer théoriquement et pratiquement, aux tenants des autres doctrines, comment, en ce domaine si important pour le développement pacifique de la communauté humaine, les postulats de la véritable équité et les principes chrétiens peuvent s'allier en une étroite communion, génératrice de salut et de bien pour tous ceux qui savent imposer silence à leurs préjugés et à leurs passions et prêter l'oreille aux enseignements de la vérité.

Nous avons confiance que Nos fidèles enfants, tous Nos chers fils et toutes Nos chères filles du monde catholique, hérauts de l'idéal social chrétien, contribueront — fût-ce au prix de durs sacrifices — à entraîner les autres vers cette justice sociale dont doivent avoir faim et soif tous les vrais disciples du Christ.

3. Pensées de charité

L'exhortation à la vigilance et à l'empressement de tous les chrétiens dans l'accomplissement des graves devoirs d'un avenir qui semble enfin tout proche ne doit pas Nous faire perdre de vue les douloureuses détresses du présent. Et personne ne pourra s'étonner si, dans Notre égal amour pour tous les peuples de la terre, Notre sollicitude sur ce point et en ce moment se porte d'une manière spéciale vers l'Italie et vers Rome.

Sans doute, l'action immédiate de la guerre, après avoir ravagé une grande partie du sol italien, se développe maintenant à distance de la Ville Eternelle. Mais les conséquences directes et indirectes du conflit n'en continuent pas moins à se faire sentir. Dans Rome que Marie, Salut du peuple romain, Mère du divin Amour, a protégée à l'heure du danger, ne retentit plus le grondement des batailles, mais la lutte contre la misère, contre la faim, le chômage ; la gêne économique a atteint en maintes régions d'Italie une telle extension qu'elle appelle, surtout en vue de l'hiver, un prompt et efficace remède.

De fait, dans les grandes guerres, nul ne l'ignore, les dures nécessités de caractère militaire ont d'ordinaire le pas sur tout autre soin ou considération. D'autre part, à moins de se laisser mener par l'esprit de parti, quiconque réfléchit sur l'impérieuse obligation de pourvoir en même temps aux besoins essentiels de la vie civile, devra bien constater et reconnaître les funestes et dommageables répercussions sur le ravitaillement en quantité suffisante et à des prix raisonnables, des réquisitions systématiques, des confiscations, des destructions de précieux moyens de transports. Et chacun comprend aussi que cette situation anormale, jointe à la destruction, à la réquisition, à la confiscation de puissants moyens de production, ait provoqué dans la vie économique une paralysie dont le retentissement matériel et spirituel sur la population devient de jour en jour plus symptomatique et plus menaçant.

Ce ne sont pas des accusations stériles qui apporteront le remède à tant de maux, mais bien la sincère et généreuse collaboration de tous ceux qui ont le pouvoir et l'autorité pour servir les intérêts du pays. N'est-il donc pas désirable de voir coopérer au bien commun des personnes probes, honnêtes, droites et exemptes de toute tare, de délits ou d'abus réels, même si, dans le passé, elles se sont trouvées dans un autre camp politique, et de frayer ainsi les voies de la détente et à l'union des esprits ?

Aucun peuple écrasé sous le poids des infortunes physiques et morales ne réussira jamais à se relever de sa prostration, tout seul, abandonné à ses propres forces.

En revanche, aucun peuple, justement jaloux de son honneur, ne se résoudrait à attendre son relèvement uniquement du secours des autres, sans joindre en même temps tout l'effort de sa propre volonté et de ses propres énergies.

C'est pourquoi, connaissant la misère profonde où sont tombées des régions considérables de l'Italie, Nous rappelons avant tout à ceux qui dans le pays même, possèdent d'amples provisions et d'abondantes réserves de vivres, le devoir de ne pas en priver, retenus par l'intérêt de plus gros gains, ceux qui meurent de faim ; qu'ils se souviennent des terribles châtiments dont le Juge éternel menace ceux qui sont sans pitié pour leur frère souffrant. Nous supplions ensuite les peuples dont la capacité économique n'a pas été substantiellement atteinte par la guerre, de prêter aux populations d'Italie, dans la mesure permise par la possibilité et par le devoir de venir en aide à d'autres nations également indigentes, le secours dont celle-ci a spécialement besoin tout au début de son relèvement.

De bon cœur, Nous reconnaissons ce qu'on a déjà fait en ce sens les nations alliées — et Nous savons leur intention de faire plus encore, — de même que Nous Nous plaisons à apprécier les efforts accomplis par les autorités italiennes. Nul mieux que Nous — que Notre ministère apostolique met à même de mieux connaître les douleurs des pauvres et des opprimés, — nul plus que Nous ne sent au cœur une intime gratitude envers tous ceux qui, en Italie et au dehors, gouvernements, épiscopat, clergé, laïques, ont coopéré et coopèrent à une œuvre si noble.

Il ne Nous a malheureusement pas été possible, jusqu'à présent, d'obtenir l'usage de motovoiliers ou autres navires pour le transport de denrées alimentaires et le rapatriement des réfugiés ; du moins, avons-Nous l'espoir de Nous procurer bientôt d'autres moyens de soulager de nombreuses infortunes. Pour l'avenir comme par le passé, Nous garderons une profonde reconnaissance envers tous ceux qui Nous mettront en mesure d'atténuer la navrante disproportion entre la modicité de Nos propres ressources et l'am

pleur incommensurable des besoins les plus urgents.

Dans cet échange mutuel de secours de peuple à peuple, échange déjà commencé pendant la guerre dans les étroites limites que celle-ci permettait, Nous saluons le réveil d'un sens de générosité, non moins élevé humainement que politiquement sage ; sens qui, dans l'ardeur de la lutte et dans l'affirmation passionnée des intérêts en conflit, peut bien s'obscurcir sans pourtant jamais s'éteindre complètement, et qui, fondé comme il est sur la nature même et sur la conception chrétienne de la vie, devra revenir pleinement à l'honneur, une fois accomplie la dure tâche de l'épée.

4. *Pensées de paix*

Nous n'avons sans doute pas de plus ardent désir que de voir luire au plus tôt le jour où, le fracas des armes venant à se taire, une si grande partie de l'humanité torturée et presque à bout de forces physiques et morales recouvrera la paix, la sécurité, la prospérité.

Des cœurs sans nombre soupirent après ce jour comme les naufragés après le lever de l'étoile du matin. Beaucoup néanmoins se rendent compte dès à présent que le passage de la tempête furieuse à la grande tranquillité de la paix peut être encore plein de peines et d'amertumes ; ils comprennent que les étapes sur le chemin qui conduit de la cessation des hostilités à l'établissement des conditions normales de vie peuvent réserver de plus graves difficultés qu'on ne pense.

Déjà dans Notre discours de Noël 1939 Nous augurions la création d'organisations internationales qui, évitant les lacunes et les déficiences du passé, fussent réellement de nature à sauvegarder la paix, selon les principes de la justice et de l'équité, contre toute menace possible pour l'avenir. Aujourd'hui que, à la lumière de tant de terribles expériences, le désir d'une telle institution universelle de paix s'impose de plus en plus à l'attention et à la sollicitude des hommes d'État et des peuples, Nous en exprimons avec plaisir Notre satisfaction et Nous formons le vœu que la réalisation concrète corresponde vraiment dans la plus large mesure à la grandeur du but qui est le maintien, à l'avantage de tous, de la tranquillité et de la sécurité dans le monde.

Mais personne peut-être n'appelle avec autant d'anxiété la fin du conflit et la renaissance de la mutuelle concorde entre les nations que les millions de prisonniers et d'internés civils contraints par la guerre à manger le pain amer de la captivité ou du travail forcé sur la terre étrangère. La douleur que leur fait ressentir l'interminable éloignement de leurs mères, de leurs épouses, de leurs enfants, et la longue séparation de toutes les personnes et choses qui leur sont chères, les ronge, les mine et éveille en eux un vif sentiment de désolation et d'abandon : seul peut s'en faire une idée celui qui a su pénétrer dans l'intime détresse de leurs cœurs. Et parce que cette guerre, avec toutes ses conséquences, nécessaires ou arbitraires, a conduit à la plus immense et tragique migration de peuples qu'ait jamais connue l'histoire, ce sera faire œuvre noblement humaine de clairvoyante justice et de sagesse ordonnatrice que de ne pas faire attendre à ces malheureux, au delà des limites de la stricte nécessité, la libération déjà trop longtemps différée.

Une telle résolution — sous réserve, bien entendu, de toutes les mesures de prudence que l'on jugerait indispensables — serait pour tant d'infortunés un premier rayon de soleil dans la sombre nuit, le symbolique avant-coureur d'une ère nouvelle au cours de laquelle, grâce à la progressive détente des cœurs, toutes les nations amies de la paix, grandes et petites, puissantes et faibles, victorieuses et vaincues, auront leur part des droits et des devoirs, autant que des bienfaits d'une véritable civilisation.

L'épée peut, et parfois, hélas ! doit ouvrir la voie qui mène à la paix.

L'ombre de l'épée peut peser encore sur le trajet de la cessation des hostilités à la conclusion formelle de la paix.

La menace de l'épée peut paraître inévitable, dans les limites juridiquement nécessaires et moralement justifiables, même après la conclusion de la paix, pour garantir l'observation des justes obligations et prévenir les tentatives de nouveaux conflits.

Mais l'âme d'une paix digne de ce nom, son esprit vivifiant, il ne peut y en avoir d'autre qu'une justice qui, dans une mesure impartiale, donne à tous ce qui est dû à chacun et exige de tous ce à quoi chacun est tenu, une justice qui ne donne pas tout à tous, mais qui, à tous, donne l'amour et ne fait tort à personne, une justice fille de la vérité, mère d'une saine liberté et d'une solide grandeur.

L'Église et les classes dirigeantes

En entendant les évêques réclamer une solution urgente et hardie de la question sociale et, dans ce but demander l'abolition du capitalisme et du prolétariat, certains accusent l'Eglise de démagogie. L'Eglise, dit-on, soulève la classe ouvrière contre les classes dirigeantes. Rien n'est plus faux.

L'Eglise repousse la lutte des classes ; elle prêche l'amour et la fraternité.

L'Eglise n'ignore pas que dans certaines familles bourgeoises il y a des situations de fortune tragiques.

L'Eglise sait que Marie et Joseph étaient de race royale, mais déchue, et elle a une maternelle compassion pour tous ceux dont la grandeur passée rend plus douloureuse la misère présente.

L'Eglise protège et défend les employeurs contre les injustices des employés à qui elle rappelle leurs devoirs : honnêteté, respect, obéissance, travail consciencieux.

L'Eglise constate avec joie que certains patrons ont le vrai sens social catholique : pleins d'égards pour les ouvriers, ils leur assurent un salaire familial vital et, parfois, une participation aux bénéfices et à la gestion de l'entreprise.

L'Eglise admire les riches qu'anime l'esprit de pauvreté et qui, devant Dieu, se considèrent comme de simples dispensateurs des biens dont sa Providence les a comblés pour les autres.

L'Eglise félicite les riches qui, découvrant les exigences de la morale, acceptent tous les sacrifices et les amputations de fortune exigés par un ordre social chrétien.

L'Eglise n'oublie pas que les œuvres doivent souvent leurs ressources et leur existence à la charité des classes dirigeantes.

Mais peut-être les hommes d'Eglise n'ont-ils pas eu l'indépendance nécessaire pour rappeler à leurs bienfaiteurs que les offrandes de la charité ne pouvaient dispenser des devoirs imposés par la justice.

Même quand il a donné 10 000 francs pour les Séminaires ou les écoles libres, l'industriel reste gravement coupable devant Dieu si, ne payant pas à ses ouvriers le juste salaire, il a gardé dans sa caisse une somme de 100 000 francs.

L'Eglise est bienveillante pour toutes les classes de la société. Parfois ne l'a-t-elle pas été un peu trop pour la classe possédante, où elle trouve les soutiens de ses œuvres ? Est-ce que partout on transmet fidèlement les consignes du Pape sur le problème ouvrier ? Est-ce que parfois la bourgeoisie et l'aristocratie, quand il s'agit de la question sociale, n'aiment pas mieux les ténèbres que la lumière ?

Parce que beaucoup de riches ont eu des oreilles pour ne pas entendre et des yeux pour ne pas voir, l'Eglise est bien obligée, après les avoir ménagés, de leur parler sans ménagement, mais avec charité.

Les paroles de votre évêque vous offusquent ? Vous n'avez donc jamais entendu tonner saint Jean Chrysostome et les autres Pères de l'Eglise contre les abus des riches ! Vous n'avez donc jamais lu le sermon de Bossuet sur l'éminente dignité des pauvres ! Vous n'avez jamais lu son panégyrique de saint François d'Assise !

Avez-vous au moins parcouru l'Evangile et le Nouveau Testament ? Connaissez-vous la malédiction de Jésus : *Malheur à vous, riches !* (*Luc*, VI, 24). Savez-vous qu'il est impossible à un riche de se sauver s'il ne sait pas allier à ses richesses un véritable esprit de détachement ? C'est ce qu'affirme le Christ quand il déclare : *Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer au royaume de Dieu* (*Marc*, X, 25).

Et quand on voit *la misère imméritée* de toute une classe sociale, on comprend cette apostrophe adressée aux riches par saint Jacques, inspiré lui-même par l'Esprit-Saint :

Et maintenant, à vous les riches ! Pleurez et poussez des hurlements sur les malheurs qui vous menacent. Votre richesse est pourrie, vos vêtements sont rongés de mites. Votre or et votre argent sont rouillés, et leur rouille rendra témoignage contre vous, et elle dévorera vos chairs comme le feu. Vous avez thésaurisé pour les derniers jours ! Voici qu'il crie contre vous, le salaire dont vous avez frustré les ouvriers qui ont moissonné vos champs, et les cris de ces moissonneurs sont parvenus aux oreilles du Seigneur des armées. Vous avez vécu sur terre dans la mollesse et les délices ; vous avez nourri vos cœurs pour le jour du carnage (*Jac.*, V, 1-5).

L'Eglise a le devoir de transmettre la parole de Dieu dans son intégrité. Comment les fidèles pourraient-ils l'observer et la mettre en pratique, s'ils ne la connaissent pas ? Si l'Eglise se taisait sur les devoirs qui incombent aux classes dirigeantes, ces dernières seraient en droit, au jour du jugement, d'accuser les évêques et les prêtres d'avoir trahi leur mission en ne prêchant pas la vérité.

† PIERRE-MARIE, *évêque de Montauban.*

(*Bulletin catholique de Montauban*, 26. 10. 44.)

DOSSIERS DE LA D. C.

L'épiscopat catholique et la guerre

Sermon de S. Exc. Mgr Clément-Auguste, comte von Galen, évêque de Munster, en l'église Saint-Lambert le 3 août 1941

Après la lecture de l'Evangile du jour — IXe dimanche après la Pentecôte — ... *Quand Jésus approcha de Jérusalem et aperçut la ville, il pleura sur elle...* (*Luc*, XIX, 41-47.)

MES CHERS DIOCÉSAINS,

C'est un événement bien émouvant que celui que nous rapporte l'Evangile de ce jour. Jésus pleure. Le Fils de Dieu pleure. Quand on pleure, c'est qu'on ressent des souffrances dans le corps ou dans le cœur. Jésus alors ne souffrait pas encore dans son corps et pourtant il pleure. Comme elle doit avoir été grande la douleur spirituelle, la souffrance du cœur du plus courageux des hommes, pour qu'il pleurât ! Pourquoi pleurait-il ? Il pleurait sur Jérusalem, sur la Cité sainte qui lui était si chère, sur la capitale de sa nation. Il pleurait sur les habitants de Jérusalem, ses compatriotes, parce qu'ils ne reconnaissaient pas ce qui seul aurait pu éloigner d'eux les châtiments prévus par sa science infinie, décidés par sa divine justice.

Si tu reconnaissais ce qui peut t'apporter la paix ! Pourquoi les habitants de Jérusalem ne le reconnaissaient-ils pas ? Jésus l'avait dit peu auparavant : *Jérusalem, Jérusalem, que de fois j'ai voulu rassembler tes fils comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes, mais tu n'as pas voulu.* (*Luc*, XIII, 34.) Tu n'as pas voulu ! Moi, ton Roi, ton Dieu, je voulais ; mais toi, tu ne voulais pas ! Comme il est à l'abri, préservé, protégé, le poussin sous les ailes de la poule ! Elle

le réchauffe, elle le nourrit, elle le défend. C'est ainsi que je voulais te protéger, te préserver, te défendre de tout mal. Je voulais, tu n'as pas voulu. Voilà pourquoi Jésus pleure, pourquoi pleure cet homme fort, pourquoi pleure un Dieu ! Il pleure sur cette folie, sur cette iniquité, sur ce criminel non-vouloir et sur les maux qui en découlent : maux que sa science infinie voit venir, que sa justice doit infliger, quand, aux commandements de Dieu, à tous les avertissements de sa conscience, à toutes les invitations pleines d'amour du divin Ami, du meilleur des pères, l'homme oppose son non-vouloir. *Si tu reconnaissais encore aujourd'hui, en ce jour, ce qui peut te donner la paix !* C'est une chose affreuse, une chose inconcevablement inique et funeste que celle-là : l'homme posant sa volonté contre celle de Dieu : je voulais, tu n'as pas voulu. Voilà pourquoi Jésus pleure sur Jérusalem.

Mes chers fidèles, dans la lettre pastorale collective des évêques d'Allemagne du 26 juin 1941, lue dans toutes les églises catholiques d'Allemagne le 6 juillet, il est dit entre autres :

Certes, il existe, selon l'enseignement de la morale chrétienne, des préceptes qui n'obligent pas si leur observation est liée à de trop grosses difficultés. Mais il y a aussi des devoirs sacrés de conscience, dont personne ne peut nous libérer et que nous devons remplir, même au prix de la vie. Jamais, en aucune circonstance, il n'est permis à l'homme — en dehors du cas de légitime défense — de tuer un innocent (1).

J'eus déjà occasion, le 6 juillet, d'apporter à ces mots de la lettre pastorale collective les éclaircissements suivants :

Depuis quelques mois, on nous rapporte que des infirmes, se trouvant dans des maisons de santé pour aliénés, malades depuis longtemps et peut-être apparemment incurables, sont, sur l'ordre de Berlin, évacués de force. Régulièrement, leurs familles sont avisées peu de temps après que le malade est mort, que son cadavre a été incinéré et qu'on peut retirer ses cendres. Il règne pourtant un soupçon, confinant à la certitude que ces nombreux cas de morts soudaines d'aliénés ne surviennent pas d'eux-mêmes, mais sont causés intentionnellement, et que l'on suit en cela la doctrine selon laquelle on a le droit de supprimer une vie qui, dit-on, « ne vaut pas d'être vécue », qu'on peut, autrement dit, tuer des innocents quand on estime que leur vie n'a plus de valeur pour le peuple et pour l'Etat. Affreuse doctrine qui veut justifier le meurtre d'innocents, qui autorise le principe que l'on fasse mourir par la force des invalides qui ne sont plus aptes au travail, des estropiés, des malades incurables, des vieillards affaiblis par l'âge. A ce que j'ai appris de source sûre, on dresse maintenant, même dans les maisons de santé de la province de Westphalie, des listes de tels malades qui, étant désignés comme citoyens soi-disant « improductifs », doivent être évacués et se voir ôter la vie. Le premier transport est parti dans le courant de cette semaine de l'établissement de Mariental, près de Munster.

Allemands et Allemandes ! L'article 211 du Code pénal du Reich a encore force de loi qui prescrit : « Quiconque tue un homme délibérément est, si l'homicide a été exécuté avec préméditation, puni de mort pour meurtre. »

C'est bien pour mettre à l'abri de cette peine légale ceux qui tuent délibérément ces pauvres malades, membres de nos familles, que les malades qui sont désignés pour la mort sont transportés dans un établissement éloigné de leur pays natal. On allègue ensuite comme cause de la mort une maladie quelconque. Comme le cadavre est aussitôt brûlé, il n'est plus possible aux parents ni à la police criminelle d'établir après coup si la maladie a véritablement existé et si elle a été la cause de la mort. Mais il m'a été assuré qu'au ministère de l'Intérieur du Reich, comme dans les bureaux du Dr Conti, chef des médecins du Reich, on ne fait pas mystère qu'effectivement un grand nombre de malades mentaux en Allemagne ont été et doivent être à l'avenir délibérément mis à mort.

Le Code pénal du Reich prescrit à l'article 139 : « Quiconque vient à avoir connaissance plausible d'un projet de crime contre la vie et omet d'en donner avis en temps utile à l'autorité ou à ceux qui sont menacés sera puni... »

Quand j'eus connaissance du projet d'évacuer des malades de Mariental pour les tuer, j'en donnais avis, le 28 juillet, au Parquet du tribunal local de Munster, ainsi qu'au président de la police à Munster, par une lettre ainsi conçue :

Selon les informations qui me sont parvenues, un grand nombre de malades en traitement à la maison de santé provinciale de Mariental, à Munster, doivent, dans le courant de cette semaine (on parle du 31 juillet), être transférés, comme citoyens soi-disant « improductifs », à la maison de santé d'Echberg, pour être ensuite sans tarder — comme c'est arrivé, selon la persuasion générale, à la suite de transferts semblables qui ont eu lieu dans d'autres maisons de santé — mis à mort délibérément. Comme une telle façon d'agir est non seulement contraire aux lois morales divines et humaines, mais de plus, selon l'article 211 du Code pénal du Reich, punissable de mort, j'en donne avis, conformément à l'article 139 du Code pénal, et demande qu'on pourvoie immédiatement à la défense des citoyens menacés, contre les autorités qui projettent leur transfert et leur meurtre, et qu'on me tienne informé des suites de ma démarche.

Aucune nouvelle de l'intervention du ministère public ou de la police ne m'est parvenue.

J'avais déjà, auprès de l'administration provinciale de la province de Westphalie dont dépendent les établissements auxquels les malades sont confiés pour y être soignés et guéris, élevé, le 28 juillet, une solennelle protestation écrite. Cela n'a servi à rien. Le premier transport des innocents condamnés à mort a quitté Mariental. Et, à ce qu'on m'a dit, 800 malades ont déjà été emmenés aussi de la maison de santé de Warsteden.

Nous devons donc nous attendre à ce que de pauvres malades sans défense soient d'ici plus ou moins longtemps mis à mort. Pourquoi ? Non pas parce qu'ils ont commis un crime qui mérite la mort, ou parce qu'ils auraient porté la main sur leur gardien ou sur leur infirmier, ne laissant à celui-ci d'autre ressource que d'opposer une légitime défense à son agresseur pour préserver sa propre vie. Ce sont là des cas dans lesquels — comme pour le meurtre, dans une guerre juste, d'un ennemi armé — l'emploi de la force pour infliger la mort à autrui est permis, et maintes fois même commandé. Non, ce n'est pas pour des raisons de ce genre que ces malheureux malades doivent mourir. C'est parce que, au jugement de quelque médecin, ou de l'avis de quelque Commission, leur vie est devenue « sans valeur », parce que, selon cet avis, ils appartiennent à la catégorie des citoyens « improductifs ».

On estime qu'ils ne peuvent plus « produire », qu'ils sont comme une vieille machine qui ne marche plus, comme un vieux cheval devenu incurablement boiteux, comme une vache qui ne donne

(1) Cf. *D. C.*, nouvelle série, n° 4, 22. 10. 44, p. 14.

plus de lait. Que fait-on de cette vieille machine ? On la met en pièces. Que fait-on de ce vieux cheval boiteux, de cette tête de bétail improductive ?... Non, je ne veux pas pousser jusqu'au bout la comparaison : sa portée et sa clarté seraient trop horribles.

Il ne s'agit pas ici de machines, de chevaux ou de vaches, dont l'unique destination est de servir aux hommes, de produire des biens pour les hommes, qu'on peut briser, qu'on peut abattre dès qu'ils ne répondent plus à leur destination. Non, il s'agit ici d'hommes, de nos semblables, de nos frères et de nos sœurs, de pauvres hommes, d'hommes malades, d'hommes « improductifs », je le veux bien. Mais sont-ils pour cela déchus du droit à la vie ? N'avez-vous, n'ai-je le droit de vivre qu'aussi longtemps que nous sommes « productifs », qu'aussi longtemps que nous sommes reconnus par les autres comme « productifs » ? Si l'on établit et met en acte le principe qu'il est permis de tuer l'homme improductif, alors, malheur à nous tous quand nous serons vieux et infirmes. Si l'on a le droit de tuer les hommes improductifs, alors, malheur aux invalides, qui ont exposé, sacrifié et perdu leurs forces et leur santé en produisant. Si l'on peut supprimer par la force les hommes « improductifs », alors malheur à nos braves soldats qui reviennent au pays gravement blessés, mutilés, invalides. Quand une fois on concède que des hommes ont le droit de tuer des hommes « improductifs », même si cela ne concerne tout d'abord que de pauvres aliénés sans défense, alors c'est le meurtre de tous les hommes improductifs, malades, incurables, estropiés, inaptes au travail, invalides du travail et de la guerre. C'est le meurtre de nous tous quand nous serons vieux et infirmes, et de ce fait « improductifs », qui est en principe autorisé. Alors il ne manque plus que quelque ordonnance secrète venant prescrire que le procédé expérimenté sur les aliénés doit être étendu aux autres « improductifs », qu'il faut l'employer également pour les tuberculeux incurables, pour les vieillards infirmes, pour les invalides du travail, pour les graves blessés de guerre. Alors aucun d'entre nous n'est encore sûr de sa propre vie. Que quelque Commission le mette sur la liste des « improductifs », dont la vie, à son jugement, est devenue « sans valeur », aucune police ne le protégera, aucun jugement ne vengera sa mort, ne soumettra le meurtrier à la peine qu'il a méritée. Qui peut encore avoir confiance en un médecin ?

Peut-être dénoncera-t-il son malade comme « improductif » et reçoit-il avis de le tuer ? Impossible d'imaginer la dépravation morale, l'universelle défiance réciproque qu'on introduit jusque dans les familles en tolérant, en acceptant et en suivant cette affreuse doctrine... Malheur aux hommes, malheur à notre peuple allemand si le commandement sacré de Dieu : *Tu ne tueras point*, que le Seigneur a promulgué au milieu du tonnerre et des éclairs, que Dieu, le Créateur, a inscrit depuis le commencement dans la conscience des hommes, n'est pas seulement violé, mais si cette violation est elle-même tolérée et perpétrée impunément.

Je veux vous donner un exemple de ce qui arrive maintenant. Il y avait à Mariental un homme d'environ 55 ans, cultivateur d'une commune de la région de Munster — je pourrais même dire son nom, — qui, depuis quelques années, souffrait de troubles mentaux, et qu'on avait pour cela confié à la maison de santé de Mariental pour y être soigné. Il n'était pas tout à fait dément. Il pouvait recevoir des visites et se réjouissait toujours quand sa famille venait le voir. Il y a quinze jours encore, il recevait la visite de sa femme et d'un de ses fils qui est au front, comme soldat, et qui avait une permission. Le fils est très attaché à son père. Aussi la séparation fut-elle dure. Qui sait si le soldat reviendra et reverra son père ? car il peut tomber en combattant pour ses compatriotes. Le fils, le soldat, ne reverra certainement plus son père sur cette terre, car celui-ci a été mis sur la liste des « improductifs ». Un parent qui voulait lui rendre visite cette semaine à Mariental fut éconduit et informé en même temps que le malade avait été transféré sur ordre du Conseil ministériel pour la défense du pays dans un lieu qu'on ne pouvait pas désigner, et que la famille recevrait des nouvelles dans quelques jours. Quelles seront ces nouvelles ? Comme dans les autres cas ? Que l'homme est mort, que son cadavre a été brûlé, que ses cendres peuvent être retirées contre payement d'une taxe ? Alors le fils qui est au front et expose sa vie pour ses compatriotes allemands ne reverra pas son père ici-bas parce que des compatriotes allemands, au pays natal, lui ont ôté la vie.

Les faits que j'avance sont bien établis. Je peux donner les noms du malade, de sa femme, de son fils qui est soldat et indiquer l'endroit où ils habitent.

Tu ne tueras point. Dieu a inscrit ce commandement dans la conscience des hommes longtemps avant que les parquets et les tribunaux ne poursuivissent les meurtriers, longtemps avant qu'un Code ne punît le meurtre. Caïn, qui tua son frère, était un meurtrier, bien avant qu'il existât des Etats et des tribunaux. Et il avouait, pressé par sa conscience qui l'accusait : *Mon crime est trop grand pour que je puisse trouver miséricorde. Quiconque me rencontrera m'appellera meurtrier.* (*Gen.*, IV, 13.)

Tu ne tueras point. Ce commandement de Dieu, du seul Maître qui a le droit de vie et de mort, fut écrit dès le commencement dans le cœur des hommes, bien avant la promulgation du Décalogue, faite par Dieu aux enfants d'Israël sur le mont Sinaï, en ces courtes sentences taillées dans la pierre, que la Sainte Ecriture nous rapporte et que nous avons, enfants, appris par cœur au catéchisme.

Je suis le Seigneur ton Dieu. C'est ainsi que commence l'immuable loi. *Tu n'auras pas d'autres dieux que moi.* C'est le Dieu unique, éternel, supérieur au monde, tout puissant, omniscient, infiniment saint et juste, qui a donné ces saints commandements. C'est par amour pour nous qu'il a inscrit dans nos cœurs ces commandements et qu'il les a promulgués. Ils répondent à une exigence de la nature. Ils constituent les règles intangibles d'une vie humaine et sociale conforme à la raison, agréable à Dieu, salutaire et sainte. Dieu, notre Père, veut, par ces commandements, nous rassembler, nous, ses enfants, comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes. Si nous, hommes, suivons ces ordres, ces invitations, cet appel de Dieu, alors nous sommes protégés, gardés contre le malheur et à l'abri, comme les poussins sous les ailes de la poule. *Jérusalem, que de fois j'ai voulu rassembler tes enfants comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes, mais tu n'as pas voulu !* Est-ce que cela doit se vérifier de nouveau pour notre patrie allemande, pour notre pays de Westphalie, notre ville de Munster ? Où en sommes-nous en Allemagne, où en sommes-nous nous-mêmes en fait d'obéissance aux commandements de Dieu ?

8[e] commandement : *Tu ne t'approprieras pas le bien d'autrui.* Quel est celui dont les biens sont encore en sécurité après l'arbitraire et brutale expropriation des biens de nos frères et de nos sœurs qui appartiennent à des Ordres religieux ? Quel est celui dont la propriété est protégée, si

cette propriété-là, injustement confisquée, n'est pas restituée ?

6e commandement : *Tu ne commettras pas d'adultère.* Pensez aux instructions et aux garanties que donnait la lettre ouverte — tristement fameuse, que tous les journaux ont publiée et dont l'auteur, Rudolph Hess, a disparu dans l'intervalle — sur la liberté des relations sexuelles et la maternité en dehors du mariage. Et que n'est-il pas encore donné de lire, d'observer et d'apprendre sur ce point, ici, à Munster, en fait d'impudeur et de bassesse. A quelle impudeur dans le vêtement notre jeunesse n'a-t-elle pas dû s'habituer ! Préparation à de futurs adultères. On détruit la pudeur, ce rempart protecteur de la chasteté.

Le 5e commandement, lui aussi : *Tu ne tueras point,* est maintenant mis de côté et violé sous les yeux des autorités responsables de la protection du droit et de la vie, puisqu'on se permet de tuer délibérément des hommes, nos semblables, malades, c'est vrai, mais innocents, pour le seul motif qu'ils sont « improductifs », qu'ils ne « produisent » plus.

Qu'en est-il de l'observance du 4e commandement, qui exige le respect et l'obéissance envers les parents et les supérieurs ? La position et l'autorité des parents sont sapées dans une large mesure et, avec toutes les exigences qui sont imposées à la jeunesse, contre la volonté des parents, elles sont de plus en plus ébranlées. Et croit-on pouvoir maintenir un sincère respect et une consciencieuse obéissance vis-à-vis des autorités de l'Etat si on continue à violer les commandements de la plus haute autorité, les commandements de Dieu, si l'on combat, si l'on cherche à déraciner, même, la foi au seul vrai Dieu, Maître du ciel et de la terre ?

Quant à l'observation des trois premiers commandements, il y a déjà longtemps qu'elle est, sur une grande échelle, abolie dans la vie publique en Allemagne et aussi à Munster. Combien nombreux sont-ils ceux qui profanent le dimanche comme les autres jours de fête et le soustraient au service de Dieu ! Comme on abuse du nom de Dieu ! Comme il est déshonoré, blasphémé !

Et le 1er commandement : *Tu n'auras pas d'autres dieux que moi.* Au lieu du seul vrai Dieu éternel, chacun se fait des idoles à son goût pour les adorer : la Nature ou l'Etat, le Peuple ou la Race. Et combien en est-il dont le Dieu est en vérité, selon le mot de saint Paul, *le ventre* (*Phil.*, III, 19), le propre bien être, auquel ils sacrifient tout, même l'honneur et la conscience. Plaisirs des sens, ivresse de l'or, soif du pouvoir : pourquoi ne tenterait-on pas aussi de s'arroger à soi-même des pouvoirs divins, de s'ériger en maître de la vie et de la mort ?

Quand Jésus approcha de Jérusalem et vit la Cité, il pleura sur elle et dit : « Si tu savais pourtant, aujourd'hui encore, en ce jour, ce qui peut t'apporter la paix. Mais non, cela est caché à tes yeux. Voici que des jours vont venir sur toi, où tes ennemis te jetteront à terre, toi et tes enfants, et ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas reconnu le jour de ta visite. »

De ses yeux pleins d'amour, Jésus ne voyait alors que les murs et les tours de la ville de Jérusalem. Mais sa science divine voyait plus loin, elle reconnaissait quel était l'état interne de la ville, de ses habitants. *Jérusalem, je voulais rassembler tes enfants comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes, mais tu n'as pas voulu.* Voilà la grande douleur qui opprimait le cœur de Jésus, qui lui tirait des larmes des yeux. Je voulais ton bien, mais toi tu ne veux pas. Jésus voit ce qu'il y a de coupable, d'affreux, de criminel, de funeste dans ce non-vouloir. L'homme, la petite, la fragile créature, oppose sa volonté créée à la volonté de Dieu. Jérusalem et ses habitants, son peuple, qui fut autrefois le peuple choisi et préféré, oppose sa volonté à la volonté de Dieu, brave dans sa folie criminelle la volonté de Dieu. Voilà pourquoi Jésus pleure : sur l'abominable péché et sur l'infaillible châtiment. On ne se moque pas de Dieu.

Fidèles de Munster, le Fils de Dieu a-t-il alors, dans sa science infinie, vu seulement Jérusalem et son peuple ? A-t-il pleuré seulement sur Jérusalem ? Le peuple d'Israël est-il le seul que Dieu, avec la sollicitude d'un père et l'amour d'une mère, a entouré, protégé, attiré à lui, et qui n'a pas voulu, qui a repoussé la vérité de Dieu, rejeté loin de lui la loi de Dieu et s'est précipité à sa ruine ? Jésus, le Dieu qui sait tout, n'a-t-il pas regardé alors aussi notre peuple allemand, notre province de Westphalie, notre pays de Munster, le Niederrhein ? N'a-t-il pas pleuré aussi sur nous ? Depuis mille ans, il a instruit de sa vérité, guidé par sa loi, nourri de sa grâce nos ancêtres et nous, il nous a rassemblés comme la poule rassemble ses poussins sous ses ailes. Le Fils de Dieu, dans sa science infinie, a-t-il vu alors qu'aujourd'hui il devrait aussi sur nous prononcer ce jugement : *Tu n'as pas voulu ! Voici que votre maison sera dévastée !* Que ce serait terrible, chers fidèles ! J'espère qu'il est temps encore, mais il est grand temps que nous reconnaissions, aujourd'hui du moins, en ce jour, ce qui peut nous donner la paix, ce qui peut seul nous sauver, nous garder du divin châtiment : que nous acceptions et professions par toute notre vie, intégralement et sans réserve, la vérité révélée par Dieu, que nous fassions des commandements de Dieu la règle de notre vie, et prenions au sérieux ces mots : plutôt la mort que le péché ; que nous implorions par la prière et par une sincère pénitence le miséricordieux pardon de Dieu sur nous, sur notre ville, sur notre pays, sur tout notre cher peuple allemand. Et quant à ceux qui veulent continuer à provoquer le châtiment de Dieu, à ceux qui blasphèment notre foi, méprisent les commandements de Dieu, font cause commune avec ceux qui éloignent notre jeunesse du christianisme, spolient et exilent nos religieux, avec ceux qui livrent à la mort des innocents, nos frères et nos sœurs, quant à ceux-là, nous voulons éviter toute relation de confiance avec eux, nous voulons nous soustraire, nous et les nôtres, à leur influence, pour n'être pas contaminés par leur façon de penser et d'agir contraire à Dieu, pour ne pas être leurs complices et tomber avec eux sous le châtiment que le Dieu juste doit infliger à tous ceux qui, à l'instar de l'ingrate cité de Jérusalem, ne veulent pas ce que Dieu veut.

O Dieu ! Faites-nous donc tous reconnaître aujourd'hui, en ce jour, avant qu'il ne soit trop tard, ce qui peut nous donner la paix.

O Sacré Cœur de Jésus, attristé jusqu'aux larmes par l'aveuglement criminel des hommes, aidez-nous de votre grâce pour que nous aspirions sans cesse à ce qui vous plaît et renoncions à ce qui vous déplaît, pour que nous demeurions dans votre amour et trouvions le repos pour nos âmes. — Ainsi soit-il.

Prions pour les pauvres malades menacés de mort, pour nos religieux bannis, pour tous ceux qui souffrent, pour nos soldats, pour notre peuple, notre patrie et son Führer. *Pater noster...*

★ ★ ★

A ce document épiscopal relatif à la situation faite à l'Eglise catholique d'Allemagne par le parti national-socialiste, nous croyons utile d'ajouter le suivant. Il émane d'une autre source et il montre que, dans le Reich allemand, l'Eglise nationale évangélique (luthérienne) n'a pas été mieux traitée que l'Eglise catholique par certains organismes nazis.

Discours du Dr Wurm, évêque protestant de Wurtemberg, prononcé le 21 septembre 1941 à une réunion de l'Eglise nationale évangélique d'Allemagne (1)

Je voudrais exprimer ma profonde sympathie à tous ceux qui sont en deuil du fait de la guerre. C'est vraiment une très grave période que nous traversons, et nous sommes plongés dans la douleur quand nous voyons les pertes qui frappent nos familles et spécialement les familles du clergé. Les membres du clergé sont appelés, une fois de plus, à faire de lourds sacrifices. Nous vous avons rassemblés dans des circonstances exceptionnelles ; c'est une époque de graves événements militaires aussi bien que de grande tension intérieure. Nous abordons le troisième hiver de la guerre et nous avons l'impression que notre peuple n'est pas suffisamment uni, qu'il n'a pas l'unité d'esprit suffisante pour faire face carrément à la tâche qui est devant nous. Nous en sommes d'autant plus affligés que notre nation est menacée d'un danger extraordinaire à cause d'événements survenus dans le domaine ecclésiastique, à cause des atteintes portées aux droits de l'Eglise et de ses établissements. Nous nous sommes réunis pour exprimer nos sentiments et nos souhaits et pour les soumettre, une fois de plus, d'une façon très explicite, aux autorités compétentes, les plus hautes personnalités de l'Eglise et l'évêque président n'ayant pas réussi à se faire entendre en personne.

Vous savez que l'instruction religieuse est depuis longtemps en déclin. Le nombre exceptionnellement grand de membres du clergé qui a été appelé sous les drapeaux (estimé de façon certaine à 80 pour 100 de sa totalité) et les vides causés dans leurs rangs par la mort, ont rendu de plus en plus difficile la mission de l'Eglise dans notre pays, et plusieurs paroisses ont souffert de cet état de choses. La possibilité de nommer des « lecteurs » pour assurer les services divins a été examinée. On a envisagé de désigner des membres de la communauté susceptibles d'être placés dans les paroisses actuellement sans ministre, et qui, après avoir reçu l'instruction nécessaire, seraient à même d'assurer les charges du clergé : même s'ils n'étaient pas capables de prêcher, ils pourraient lire les sermons. Du fait que la guerre se prolonge et qu'un nombre croissant de pasteurs est appelé sous les drapeaux, un plus grand nombre de communautés et même des districts entiers devront adopter cet expédient.

Par la violence et malgré des engagements écrits et solennels, quatre maisons d'éducation de l'Eglise nationale évangélique de Wurtemberg se sont vu enlever leurs Petits Séminaires. On a abusé des lois spéciales introduites dans le Reich depuis le commencement de la guerre, dans le but de déposséder l'Eglise de ses établissements. Ceux-ci ont été affectés à des destinations militaires, pas seulement temporairement pour faire face à un état d'exception : non, c'est d'une façon définitive qu'ils ont été retirés aux églises auxquelles ils étaient originairement dédiés. Seulement, l'an dernier, le tribunal régional d'Heilbronn les confirma dans leurs droits, quand on eût tenté de loger dans un seul bâtiment les étudiants en théologie et en architecture. L'Eglise évangélique n'a jamais jusqu'ici refusé de faire, en cas de besoin, tous les sacrifices nécessaires. Elle aurait abandonné un, et peut-être même deux des bâtiments occupés par les étudiants en théologie, jusqu'à ce que les autorités aient été à même de faire construire elles-mêmes de nouvelles écoles. Cette offre a été renouvelée plusieurs fois par écrit aux autorités compétentes de l'Etat et du Reich, mais celles-ci n'ont pas estimé devoir discuter cette question avec nous. Je dois faire remarquer que même les habituelles règles de bienséance entre fonctionnaires dans un pays bien organisé ont été grossièrement violées. La confiscation du Séminaire de théologie au début de juillet a été effectuée sans même qu'on ait eu la politesse de consulter le Conseil des directeurs.

Selon l'accord de 1928, il avait été reconnu à ce Conseil le droit d'être représenté légalement, et il aurait dû être informé par conséquent soit de la mesure envisagée, soit de sa nécessité. A l'exception de notre protestation adressée au ministre de l'Intérieur, qui l'a rejetée en employant de très faibles arguments, aucune réponse n'a été faite aux communications adressées au Stadthalter du Reich et au ministère de l'Intérieur. Au télégramme adressé par l'évêque président au chef de la Chancellerie du Reich pour demander que notre cas fût soumis au Führer, il fut simplement répondu qu'étant données d'autres affaires urgentes, celle-ci ne pouvait pas être soumise à l'attention du Führer. Une lettre adressée par l'évêque président au Stadthalter du Reich — la troisième sur ce sujet — resta, en dépit de toutes les tentatives, sans réponse. On en vient à se poser involontairement une question : à quoi sert le courage, cette vertu du peuple allemand si vivement mise en lumière dans la philosophie qui prévaut actuellement ; à quoi sert le courage pour défendre une cause, si l'unique réponse vient de la Gestapo ? Le pour et le contre d'autres questions moins importantes ont été examinés ; mais quant à nous, on refuse simplement de nous entendre. Ne sommes-nous plus des Allemands et n'avons-nous plus comme tels, le droit d'être entendus dans un Etat qui se fait gloire d'être un « Etat populaire » ? Dans d'autres pays, tous les efforts sont tentés afin d'éviter des conflits intérieurs pendant la guerre. Il semblerait qu'en Allemagne on a en vue juste le contraire. Depuis le commencement de la guerre, on a adopté mesure sur mesure dans le but de réduire l'activité de l'Eglise parmi le peuple. L'instruction religieuse dans les classes supérieures des écoles fut supprimée d'un trait de plume au début de la guerre. Les envois de littérature religieuse aux soldats du front — qui étaient habituels pendant la guerre mondiale et qu'on avait tenté de reprendre durant celle-ci — se sont heurtés à toutes sortes d'obstacles. Cette mesure répressive a été même dépassée par l'interdiction de publier toute publication chrétienne, sous le prétexte que la concentration d'énergie interdisait la parution de brochures religieuses et de journaux paroissiaux et dominicaux. Une requête tendant à ce qu'au moins chaque branche de l'Eglise nationale soit autorisée à publier une feuille que l'on ferait circuler parmi ses membres, et tout spécialement parmi les malades ou les vieillards dans l'impossibilité d'assister au service divin, fut rejetée de la même manière. Par ordre du ministère de l'Intérieur du Reich, les visites des membres du clergé dans les hôpitaux ont été rendues plus difficiles, et le baptême des enfants dans les maternités et établissements similaires a été interdit. Même les concerts de musique chorale ont été interdits dans les stations climatiques. Il est vrai que le peuple allemand est requis d'accompagner de ses prières les troupes qui combattent, mais les prières quotidiennes dans les écoles ont été abolies par

(1) Nous ne reproduisons que les extraits les plus intéressants de ce discours.

ordre exprès du ministre de l'Education du Reich.
Les autorités pensent-elles qu'elles se rapprochent d'autant plus de la victoire finale qu'elles mécontentent et vexent davantage la portion chrétienne de la nation, qui, d'après le dernier recensement, forme 95 pour 100 de la population ? Roosevelt et ses partisans pouvaient-ils souhaiter un meilleur appui pour la propagande de l'esprit de croisade qu'ils cherchent à soulever dans leurs pays que l'oppression continue et sans cesse croissante de l'Eglise en Allemagne ? Nous sommes en face d'une énigme. Mais je dois dire que depuis hier cette énigme a été résolue, résolue par une brochure publiée par un homme qui était précédemment membre du Conseil de l'Eglise nationale : le vice-gauleiter de Wurtemberg et dans l'éducation le chef le plus important du Bureau de Rosemberg, M. Frédéric Schmitt. Il a publié une brochure intitulée : « *Das Reich als Aufgabe.* Le Reich en tant que problème ». Je ne puis m'empêcher de citer quelques extraits de cette brochure. En voici l'idée principale : le vieux Reich s'est écroulé. Le national-socialisme a fondé un nouveau Reich qui prétend à la direction de l'Europe. Cette prétention est basée non seulement sur des faits historiques et géo-politiques, mais sur les principes du national-socialisme. Il s'agit d'un changement révolutionnaire des vieilles idées qui sont : 1° L'Eglise universelle dont l'esprit a été introduit dans le Reich allemand par un christianisme éloigné de toute réalité. 2° L'idée d'humanité, qui donna naissance au libéralisme et au marxisme. Tandis que l'idée d'humanité a été largement subjuguée, le christianisme n'a pas été vaincu, bien qu'il se soit placé souvent loin de Dieu. Ce monde d'idées ne peut pas être immédiatement éliminé de la vie spirituelle. Nous citons le texte : « Nous devons, avec beaucoup de patience et de précautions, faire tous nos efforts pour induire le peuple allemand à comprendre et à reconnaître enfin l'importance et la signification du droit divin et de la race, en opposition avec l'adhésion arbitrairement choisie à une religion donnée. » Plus loin, l'auteur affirme qu'une période de guerre est le meilleur moment pour répandre ces idées. Car ces idées, les idées nouvelles, ne seront acceptées par d'autres pays et par d'autres peuples que lorsqu'elles auront été complètement adoptées dans notre propre patrie. Aussi une guerre totale et sans compromis doit-elle être déclarée au christianisme, cette « philosophie étrangère » qui entra dans le monde, il y a deux mille ans. Cela doit se faire en pleine guerre, car on espère que d'autres peuples acquiesceront intérieurement à cette lutte sans merci et seront mûrs pour la domination de l'Allemagne en Europe.

Je ne m'étendrai pas en détail sur l'opinion que chacun devrait avoir sur de telles idées. Je fais simplement remarquer que ces idées sont recommandées par un représentant particulièrement autorisé du Gouvernement. C'est pourquoi je considère cette brochure comme de grande valeur et importance, car elle met en lumière la philosophie qui nous est proposée et nous montre que l'on rejette l'idée que les luttes intestines devraient être mises de côté pendant la guerre.

On considère au contraire comme de très bonne politique de provoquer dans le peuple des luttes, luttes intérieures dirigées contre la partie chrétienne de la population. Nous ne pouvons donc plus être surpris, si tel est le point de vue des hauts Conseils du parti, de voir sanctionner des actions comme celles dont nous avons eu l'expérience personnelle en Wurtemberg. Nous ne sommes plus surpris des allusions et des bruits sans cesse répétés suivant lesquels, après la victoire finale, les mesures draconiennes seront prises contre l'Eglise. Dès l'année dernière, j'avais demandé au Stadthalter du Reich de me donner la permission de publier une note assurant que ces bruits étaient absolument sans fondement. J'avais formulé cette demande pensant qu'une note de ce genre contribuerait largement à calmer les esprits en Allemagne, particulièrement parmi les chrétiens. Mais je ne reçus pas de réponse. Maintenant je sais pourquoi je ne reçus pas de réponse : parce que les autorités compétentes approuvaient les idées préconisées par un de leurs représentants. Je regrette d'avoir à dire cela. Je préférerais de beaucoup exhorter à une pleine confiance dans le dynamisme des dirigeants nationaux, mais cela est impossible : les faits s'y opposent. Il faudra qu'une nouvelle situation soit créée pour restaurer la confiance qui était si grande auparavant. Aussi longtemps que cette nouvelle direction ne se manifestera pas, le fardeau continuera de peser sur tous les chrétiens allemands. Le fait que l'antithèse soit plus prononcée, que la discorde entre la vraie conviction allemande et la foi chrétienne, qui autrefois n'existait pas, soit artificiellement fomentée, paralyse la joie du sacrifice pour la patrie. On a fait appel au sacrifice joyeux. Nous aimerions répondre à cet appel. Mais comment pouvons-nous y répondre quand nous savons que le don suprême et le plus précieux qui puisse être demandé à Dieu par le peuple allemand sera rejeté et mis de côté avec mépris ?

Néanmoins nous ne permettrons pas à tout cela d'affaiblir notre loyauté envers notre nation et notre patrie. Nous ne nous laisserons pas mener à l'indifférence, une indifférence qui, malheureusement, très malheureusement, est déjà si répandue dans la population. Nous resterons résolus dans nos cœurs pour quand viendra le grand moment décisif. Mais nous n'abandonnerons pas notre amour pour l'Eglise. Nous refusons d'être forcés de désobéir à la parole de notre Sauveur. Et dimanche prochain, quand les mots suivants seront lus dans l'Evangile : *Vous serez bienheureux quand les hommes vous mépriseront et vous persécuteront et diront à tort du mal de vous à cause de moi,* nous comprendrons comme les anciens chrétiens le comprenaient que c'est un honneur d'être insultés et persécutés pour le nom de Jésus-Christ. Nous resterons loyaux à notre Maître jusqu'au dernier soupir. Pour cette raison, nous resterons fidèles à la nation à laquelle nous appartenons et à laquelle nous sommes liés à la vie et à la mort.

« AU JOURNAL OFFICIEL »

Alsace-Lorraine. — Ordonnance du 23 octobre 1944 portant rattachement des services d'Alsace et de Lorraine (**J. O.,** 24. 10. 44, p. 1072).

Amnistie. — Décret (Min. Justice) du 6 novembre 1944 accordant le bénéfice de la grâce amnistiante (**J. O.,** 7. 11. 44, p. 1205).

[Ce décret accorde le bénéfice de la grâce amnistiante à cinq personnes ayant fait l'objet de condamnations militaires — lorsque les intéressés auront pris postérieurement une part très active dans la résistance à l'ennemi de la nation française, — parmi lesquelles M. Thorez (Maurice), condamné le 28 novembre 1939 par le tribunal militaire d'Amiens à six ans d'emprisonnement pour désertion à l'intérieur en temps de guerre.]

Assurances sociales. — Ordonnance du 20 octobre 1944 relative à l'admission au bénéfice des assurances sociales (**J. O.,** 21. 10. 44, p. 1032).

Familles nombreuses. — Ordonnance du 3 novembre 1944 modifiant la contribution mobilière et la taxe d'habitation par l'institution d'abattements obligatoires pour charges de famille (**J. O.,** 4. 11. 44, p. 1176).

Organisations charitables du diocèse de Paris en faveur des sinistrés de guerre

Avec la fondation de la première communauté chrétienne, la charité — non seulement en paroles, mais en œuvre, sous forme d'assistance corporelle — est devenue une institution normale. On se souvient de l'organisation de charité qui fonctionna dès les premiers jours de l'Eglise de Jérusalem et des collectes lancées par saint Paul dans les chrétientés grecques en faveur des fidèles indigents de Palestine.

« Voyez comme ils s'aiment ! » Ce fut, on peut le dire, la marque distinctive des premières communautés chrétiennes. Marque qui devint presque un monopole, puisque Julien l'Apostat, voulant rendre la vie au paganisme agonisant, enjoint aux ministres des cultes païens d'imiter les bonnes œuvres de l'Eglise et de créer comme elle des maisons et des abris pour les orphelins, les pauvres, les voyageurs, les malades abandonnés, etc.

Depuis ces temps lointains, sous des formes variées à l'infini selon les besoins, la charité a continué de se déployer. Nous y sommes tellement habitués que nous n'y prenons plus garde ; mais dès qu'on veut faire un état des œuvres et institutions qui vivent uniquement par la charité et dans un seul pays, une simple liste devient aussitôt un volume.

Le déchaînement de la guerre et de ses calamités a eu pour conséquence une recrudescence de charité.

C'est de cet effort exceptionnel, et pour le seul diocèse de Paris, que nous voudrions donner un rapide aperçu.

1. *Les « Camions du Cardinal » pour les réfugiés*

Bien que « drôle », la guerre fut cause, dès 1939, de misères qui, dépassées depuis, n'en étaient pas moins urgentes et profondes. Les victimes en furent surtout nos populations de l'Est et du Nord. Elles durent, souvent à l'improviste, quitter leurs foyers et leurs biens et gagner en convois des gîtes de fortune. Les besoins étaient grands, en route et à l'arrivée, surtout pour les enfants et les vieillards. Le cardinal Verdier avait fait appel au cœur de ses diocésains. D'innombrables dons affluèrent qui s'acheminèrent par la route vers les colonies de réfugiés ; et cet effort, succédant à celui des « Chantiers », avait reçu le nom de « Camions du cardinal ».

2. *Le parrainage des paroisses victimes des bombardements*

La guerre se prolongeant et s'accentuant, d'autres malheurs devaient fondre sur la France entière, et particulièrement sur la région parisienne. Le 3 mars 1942, le premier bombardement s'abattait sur Boulogne-Billancourt, faisant des centaines de victimes, des milliers de sinistrés soudain dénués de tout. En faveur de ces sinistrés, le diocèse lança un appel qui fut entendu, et les résultats de ce geste collectif fournirent un complément appréciable aux secours officiels.

D'autres bombardements étaient à prévoir. Il fallait donc, pour que la charité soit efficace, que son appel fût toujours entendu aux différents points de l'immense agglomération.

La plupart des gens, l'expérience l'avait montré, ignoraient de bonne foi l'étendue des dégâts et des détresses causés par un bombardement. Certains Parisiens, notamment, n'avaient après les nuits tragiques qui avaient frappé leurs frères que cette réaction : « Quel bruit, cette nuit ! Je n'ai pas dormi ! » Ce n'était pas suffisant. Il était nécessaire que les catholiques soient alertés et que la charité privée soit éveillée, coordonnée et orientée vers les parties sinistrées du diocèse.

D'autre part, il ne pouvait être question de renouveler, comme pour Boulogne, un appel général de Son Eminence.

Dès le mois de mai 1942 on décida donc, si les bombardements se reproduisaient, d'inviter successivement chaque arrondissement de Paris et certaines communes de banlieue à « parrainer » les paroisses sinistrées. Selon l'importance des dégâts, un arrondissement (éventuellement deux) sera désigné par l'archevêché aussitôt après le bombardement. Les curés de l'arrondissement se répartiraient les paroisses endeuillées et entreraient directement en relations avec leurs confrères éprouvés pour connaître les besoins de leurs fidèles et y répondre dans toute la mesure du possible avec le concours de toutes les œuvres résidant sur le territoire de la paroisse marraine.

Lorsque après une période relativement tranquille, le 4 avril 1943, Boulogne-Billancourt fut l'objet d'un nouveau bombardement, ce parrainage se mit immédiatement à fonctionner.

Un livre d'or serait à faire pour décrire ce vaste mouvement de charité qui essaya d'être à la hauteur des détresses de l'heure. Donnons du moins dès aujourd'hui quelques exemples de parrainage.

15 septembre 1943 : Parrainage de Bois-Colombes par les *Paroisses du XIe arr.*

Voici le total des secours recueillis en quelques jours dans les paroisses du XIe arrondissement.

Secours en argent : 117 000 francs.

Secours en nature : Cinq camions de deux tonnes contenant :

Taies d'oreiller, 130.
Draps (paires), 190.
Couvertures, 47.
Lits, 17.
Vêtements hommes, 1 134.
— femmes, 2 362.
— enfants, 500.
— bébés, 480.
Paires de chaussures en bon état, 362.
Serviettes, 1 300.
Assiettes, 750.
Casseroles, 200.
Verres, 400.
Chaises, 45.

19 avril 1944 : Parrainage de Saint-Jean-Baptiste de Noisy-le-Sec par *Saint-François de Sales, Paris XVII*^e.

Le 23 avril, un appel est lancé dans la paroisse. Dès le 24, les dons en argent et en nature affluent au 87, rue de Tocqueville. Ce qui nécessite la création d'un ouvroir pour classer, nettoyer, remettre en état.

La liaison avec Saint-Jean-Baptiste fut très difficile, la totalité des habitants étant évacués dans le XXe arrondissement et les bombes à retardement empêchant l'accès de Noisy. Malgré ces difficultés, 180 familles furent rapidement secourues, à la permanence de la rue du Retrait, et on put arriver à constituer une liste et un classement des sinistrés en sinistrés partiels ou totaux.

Voici les dons qui avaient été reçus et distribués à la date du 31 mai. (Ils continuaient d'affluer à la paroisse Saint-François-de-Sales.)

Dons en argent, 115 484 francs.

Dons en nature, un volume de 22 mètres cubes (vêtements, linges, literie, etc.).

Offres diverses :

Logements meublés pour les sinistrés, 16.
Situations pour sans-travail, 20.
Deux personnes meublant entièrement deux familles intéressantes de sinistrés.
Familles secourues rue du Retrait, 180.
Familles secourues rue de Tocqueville, 115.
Blessés visités dans les hôpitaux (deux visites par semaine), 64.
Blessés restant à l'hôpital au 31 mai, 27.
Blessés sortis et habillés, 18.

Il est intéressant de connaître quelques détails sur les dons en nature qui affluèrent aux permanences :

Vêtements pour hommes : 717 pièces dont 61 complets et 82 paires de chaussures.
Vêtements pour dames : 1 390 pièces, dont 424 paires de chaussures, 131 tailleurs, 232 robes.
Vêtements pour enfants : 736 pièces, dont 222 paires de chaussures, 34 costumes, 97 pulls.
Vêtements pour bébés : 329 pièces, dont 12 layettes complètes.
Linge de maison : 717 pièces dont 191 draps.
Meubles : 75 pièces dont 40 lits complets.
Ustensiles de ménage : 996 pièces.

Détachons ce trait d'une famille bourgeoise de six enfants qui donna tellement qu'il ne lui restait qu'une paire de draps par personne et deux paires de rechange pour l'ensemble des neuf personnes vivant au foyer.

19 avril 1944 : Parrainage de Noisy par la paroisse de *Notre-Dame de la Gare, Paris XIII*^e, paroisse ouvrière.

Parrainage spontané. M. le curé, ancien vicaire de Noisy, parle en chaire avec émotion de ses anciens paroissiens.

Deux salles complètes, en quelques jours, se remplirent de vêtements, linge, articles de ménage, etc. Une femme vient remettre un billet à M. le curé et ajoute : « Je vous apporterai une paire de draps ; ils sont au lavage. »

Le 26 août 1944, cette paroisse était atteinte en partie par le dernier bombardement allemand. Les mêmes paroissiens se montrèrent à nouveau aussi généreux pour leurs voisins sinistrés.

19 avril 1944 : Parrainage de Bondy par la chapelle *Saint-Augustin des Coquetiers de Pavillons-sous-Bois.*

Encore un parrainage spontané ; celui-ci venant d'une petite chapelle de banlieue épargnée par les bombardements. Voici ce qu'on lit dans le *Bulletin de l'Union paroissiale* du 28 avril : « Comme le territoire de Saint-Augustin a été providentiellement protégé lors du bombardement de Noisy-le-Sec, il est apparu qu'un geste de charité chrétienne s'imposait envers notre voisine de Bondy pour procurer aux sinistrés, indépendamment des secours pécuniaires indispensables, les objets de toute sorte dont ils sont maintenant démunis. Un appel a été lancé en chaire à cet effet le 23 avril. Des tracts confirmant cet appel ont été distribués à domicile à tous les membres de l'U. P. et de la Ligue féminine. Une permanence a été assurée du 28 au 30 avril par les deux œuvres pour recevoir la collecte.

« Les résultats ont dépassé toute espérance :

Dons en argent : une somme de 10 000 francs.

Dons en nature : une quantité considérable d'objets divers où nous comptons 108 pièces d'ameublement, 557 pièces d'habillement (dont 162 pour femmes et 334 pour enfants), 807 objets de ménage...

Les dons ont été transportés en carriole à cheval et immédiatement remis à M. le curé de Bondy. Nous espérons avoir ainsi apporté à nos frères durement éprouvés un modeste soulagement à leur détresse. »

21 avril 1944 : Parrainage de Sainte-Geneviève de La Plaine Saint-Denis par *Saint-Jean-Baptiste de Neuilly.*

Le 21 avril 1944, La Plaine-Saint-Denis était victime d'un bombardement après lequel on comptait 400 morts, 1 160 personnes sinistrées et une soixantaine de famille plongées dans un dénuement total.

La paroisse Saint-Jean-Baptiste de Neuilly avait l'honneur d'être choisie comme marraine de la paroisse sinistrée Sainte-Geneviève.

Le double appel lancé par le curé de la paroisse sinistrée et le curé de la paroisse marraine était entendu :

Dons en argent : 123 932 francs.

Dons en nature : cinq chargements de camions emportèrent :

744 pièces de bonneterie, lainage, layette...
324 paires de chaussures.
1 115 vêtements et linges de corps.
300 pièces de linge de maison, literie, ameublement.
800 articles de ménage et cuisine.
23 meubles.
46 chapeaux.
100 kilos et 195 paquets de produits alimentaires.

Les différentes œuvres de la paroisse, notamment les Dames de Charité, l'Union paroissiale, la Conférence de Saint-Vincent de Paul, collaborèrent tant à la collecte qu'à la distribution de ces secours aux sinistrés.

Résultats d'ensemble.

Les exemples pourraient être multipliés. Ceux-ci, pris au hasard d'un dossier abondant, prouveront que la charité chrétienne a su être présente dans les détresses inouïes causées par la guerre dans le diocèse de Paris.

Le « parrainage » dans son ensemble a donné les résultats suivants :

Sommes en argent : près de 4 millions de francs.
Dons en nature : 120 camions de vêtements, linge, etc.

Ce qui ne se dénombre pas et ne peut se mettre en colonnes pour une statistique, c'est le dévouement personnel. Car il en fallait pour recueillir et distribuer les secours dans les conditions où vivaient alors les habitants de Paris et de la banlieue. Le moindre déplacement était un problème, *a fortiori* un transport. C'est ainsi que les maris des Dames de Charité de Saint-Thomas-d'Aquin transportèrent eux-mêmes en voiture à bras les objets recueillis sur la paroisse e[n] faveur de la paroisse sinistrée de Saint-Bernar[d] de La Chapelle, après le bombardement d[u] 21 avril 1944.

La collecte et la distribution de tant de secour[s] exigeaient aussi un travail considérable. Da[ns] toutes les paroisses, les Dames de Charité, aidée[s] des Dames de la Ligue, organisèrent les service[s] nécessaires et ne plaignirent pas leur peine pou[r] quêter, recevoir, trier, réparer les vêtements [e]t objets reçus ; pour rechercher les familles [d]e sinistrés, les héberger, les réinstaller ; pour visite[r] les blessés et suivre les familles...

C'est ainsi que les Dames de la Charité de Notr[e]-Dame-de-la-Croix de Ménilmontant (XXe arr.) quoique n'étant pas d'une paroisse marraine, s[e] sont occupées des habitants de Noisy héberge[s] dans le XXe arrondissement. Pendant dix jour[s] elles ont assuré le service des repas au centr[e] d'hébergement de la rue des Pyrénées, y restan[t] jusqu'à 10 heures du soir pour laver la vaissel[le] et tout remettre en ordre. A tour de rôle, elle[s] assuraient avec une Sœur le service de nuit a[u] Centre d'accueil. Après le départ des sinistrés [,] malgré leur fatigue, ces dames nettoyèrent com[-]plètement les salles qui avaient servi de dorto[ir] et de réfectoire, le Secours national ayant exig[é] que les locaux soient remis en parfait état.

3. *Appel du cardinal-archevêque de Paris en faveur des sinistrés de Normandi[e]*

La charité est inépuisable.

Celle des catholiques parisiens, qui fut si admirable lorsque le malheur s'abattait dans les limites du diocèse, ne le sera pas moins lorsqu'il s'agira de secourir les populations de Normandie, qui ont pour ainsi dire payé à elles seules le prix de notre libération.

Voici l'appel que, sûr du bon cœur de ses fidèles, S. Em. le cardinal Suhard lançait dans la *Semaine religieuse* du 21 octobre 1944 ou faisait afficher à la porte des églises. Vraiment nous revivons les temps où l'apôtre Paul quêtait les églises grecques pour les chrétiens affamés de Jérusalem.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Les nouvelles qui nous parviennent de Normandie émeuvent notre cœur d'ancien évêque de Bayeux et Lisieux. Des milliers de sinistrés voient approcher l'hiver sans être pourvus du minimum indispensable de linge, de vêtements, de chaussures et de couvertures.

Nous savons avec quel courage les populations normandes ont offert le sacrifice de leurs foyers pour la libération de la France. Nous savons aussi qu'elles attendent, avec confiance, des Parisiens, une aide fraternelle.

Vous répondrez à cette attente avec votre générosité coutumière. Vous donnerez largement à la quête du dimanche 29 octobre. Vous ferez plus encore.

Comme en 1939 pour les enfants évacués, comme en 1943 et 1944 pour les paroisses sinistrées du diocèse, vous ouvrirez vos armoires, que la guerre a épargnées, et vous prélèverez la part de ceux qui ont tout perdu. « Que celui qui a deux tuniques, disait saint Jean-Baptiste, partage avec celui qui n'en a pas. »

Les dons seront déposés, dans chaque paroisse, au lieu fixé par M. le curé ; ils seron[t] ensuite groupés et remis par nos soins au[x] cinq diocèses de Rouen, Bayeux, Séez, Cou[-]tances et Evreux.

D'avance, nos très chers Frères, nous vou[s] remercions et nous vous bénissons.

Paris, le 16 octobre 1944, en l'Octave d[e] saint Denys.

† EMMANUEL card. SUHARD,
archevêque de Paris.

Cet appel sera entendu, est déjà entendu...

Partout les dons affluent. La paroisse Saint-Fra[n]çois-Xavier (VIIe arr.), qui avait rempli récemme[nt] dix camions pour sa filleule d'Ivry, recommence [c]e beau geste et remplit de nouveaux camions.

Nous en sommes sûrs, des centaines et des ce[n]taines de camions (et le recrutement de ces camion[s] qui n'est pas une petite affaire est déjà très avanc[é]) partiront vers la Normandie et iront prouver qu[e] la fraternité chrétienne n'est pas un vain mot...

... et que la vie chrétienne est avant tout charité.

Au monde moderne divisé par un égoïsme atroc[e] il faut de nouveau faire dire : « Voyez comm[e] ils s'aiment ! »

J. G.-R.

Les dons en nature sont reçus aux :

CENTRES DIOCESAINS DE GROUPAGE :

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 29, rue G[a]sendi, XIVe. Tél. SEG. 25.51.

Sœurs de Marie-Auxiliatrice, 25, rue de M[a]beuge, IXe. Tél. TRU. 52.62.

Sœurs Franciscaines Missionnaires, 36, aven[ue] Reille, XIVe. Tél. GOB. 15.77.

CHEQUE POSTAL : A. PASTEAU, 30, rue Barbet-d[e]-Jouy, VIIe. PARIS 2513.27.

Reconnaissance officielle par les nations alliées du Gouvernement provisoire de la République française

//////////////////////

I. Les notes officielles

Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, la Russie ont reconnu officiellement, le 23 octobre 1944, le Gouvernement provisoire de la République française. MM. Jefferson Caffery, ambassadeur américain ; Duff Cooper, ambassadeur anglais ; le général Vannier, ambassadeur du Canada ; Bogomolov, ambassadeur soviétique, ont remis dans la soirée du 23 octobre, à M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, les notes par lesquelles leurs gouvernements respectifs reconnaissent pleinement le gouvernement actuel de la France. Il s'agit d'une reconnaissance plénière qui implique la remise des lettres de créance des ambassadeurs, qui met la France sur un pied d'égalité avec les puissances alliées et facilite la tâche du gouvernement sur le plan politique extérieur. C'est à la suite de l'élargissement de la zone de l'intérieur que les Alliés ont pris cette décision longtemps attendue. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Brésil, la Colombie, la Turquie, etc., ont eux aussi reconnu le gouvernement français.

Voici le texte des notes officielles. La note du Canada, remise par le général Vannier, est rédigée dans les mêmes termes que la note anglaise.

I. — Note du gouvernement des Etats-Unis

EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Excellence que le Président a appris avec satisfaction l'accord qui a été conclu entre le Commandement Suprême Allié et les Autorités françaises pour le transfert à l'Administration française de la pleine responsabilité du Gouvernement de la plus grande partie de la France, comprenant Paris, ainsi qu'il avait été envisagé au Memorandum n° 1 des accords du 25 août dernier.

Mon Gouvernement est heureux de saisir cette occasion pour reconnaître l'Administration française comme le Gouvernement Provisoire de la France. Comme mesure immédiate, vers le rétablissement des relations entre les Etats-Unis et la France sur un mode plus normal, mon Gouvernement désire accréditer son représentant à Paris comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire des Etats-Unis auprès du Gouvernement Provisoire de la France, et souhaiterait savoir si M. Jefferson Caffery aurait l'agrément du Gouvernement Provisoire en cette capacité.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma plus haute considération.

Signé : JEFFERSON CAFFERY.

II. — Note du gouvernement de la Grande-Bretagne

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur, conformément aux instructions du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Affaires Etrangères, d'adresser la communication suivante à Votre Excellence.

Le Commandant Suprême Allié est parvenu à un accord avec les Autorités françaises compétentes concernant le transfert de la plus grande partie de la France, y compris Paris, d'une zone de l'avant à une zone de l'intérieur, ainsi qu'il est prévu dans le Memorandum n° 1 de l'accord des Affaires Civiles en date du 25 août dernier. Cela signifie que la Direction de l'Administration dans la zone de la France en question et les responsabilités qu'elle comporte appartiennent désormais aux autorités centrales françaises qui exercent effectivement les pouvoirs du Gouverenement dans cette zone.

Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a décidé que dans ces conditions il convenait qu'il reconnût l'administration française actuelle comme le Gouvernement Provisoire de la France et qu'il la traitât dorénavant sur cette base.

En conséquence, le Gouvernement de Sa Majesté juge désirable que sa représentation à Paris soit placée sur un pied plus régulier et que son représentant soit accrédité auprès du Gouvernement Provisoire comme Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Sa Majesté. Il sera heureux de savoir si le Gouvernement Provisoire est disposé à accepter M. Duff Cooper en cette qualité.

J'ai l'honneur...

Signé : DUFF COOPER.

III. — Note de l'Union Soviétique

23 octobre 1944.

La Représentation Plénipotentiaire de l'U. R. S. S. présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et a l'honneur de lui donner connaissance de la communication suivante :

Le Gouvernement Soviétique considère nécessaire de faire savoir ce qui suit :

Le Gouvernement Soviétique a été informé par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne qu'entre lesdits Gouvernements et les Autorités françaises est intervenu un accord sur l'institution d'une zone intérieure française, comprenant Paris, sous la gestion de l'Administration française.

Le Gouvernement Soviétique a été pareillement informé par les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de Grande-Bretagne que les deux gouvernements précités feront, en même temps, des déclarations sur la reconnaissance du Gouvernement Provisoire de la France.

L'Union Soviétique, se référant à son amitié immuable pour la France démocratique, salue lesdites décisions des Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne. En outre, le Gouvernement Soviétique se fonde sur l'existence d'un renforcement des bases démocratiques du Gouvernement Provisoire de la France et en même temps sur le fait que la reconnaissance du Gouvernement Provisoire par les trois puissances alliées favorisera encore davantage l'union du peuple de France pour sa mobilisation dans sa lutte ultérieure contre l'ennemi commun : l'Allemagne hitlérienne.

Le Gouvernement Soviétique, par la présente note, fait part de la décision qui a été prise de reconnaître le Gouvernement Provisoire de la République Française et fait part de son intention de nommer le représentant de l'Union Soviétique, M. A.-E. Bogomolov, en qualité d'Ambassadeur Plénipotentiaire et Extraordinaire en France.

2. Agrément du Gouvernement français à la nomination des ambassadeurs des quatre nations alliées

En réponse aux communications par lesquelles les gouvernements alliés lui ont fait part de leur décision de reconnaître le Gouvernement français, M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, a adressé, le 26 *octobre* 1944, *la lettre suivante à l'ambassadeur du Royaume-Uni :*

Par une lettre en date du 23 de ce mois, Votre Excellence a bien voulu me faire part de la décision prise par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni de reconnaître le Gouvernement provisoire de la République française.

J'ai l'honneur d'accuser réception de cette communication.

Le Gouvernement provisoire qui, dès son arrivée sur le territoire métropolitain de la France et avec l'assentiment que lui a spontanément donné la nation, y a exercé, comme dans l'Empire, la souveraineté française, se plait à voir dans la reconnaissance officielle de cet état de choses une manifestation de solidarité qui permettra à la France de s'associer plus étroitement à la poursuite en commun de l'effort de guerre, ainsi qu'à la recherche commune des solutions destinées à rétablir et à assurer la paix dans le monde.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement français donne bien volontiers son agrément à la nomination de Votre Excellence en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté britannique auprès de M. le Président du Gouvernement provisoire de la République française.

A l'ambassadeur des Etats-Unis, le ministre des Affaires étrangères a fait tenir une lettre conçue en des termes analogues.

★ ★ ★

D'autre part, M. Georges Bidault a fait parvenir à l'ambassadeur de l'U. R. S. S. la lettre suivante :

Le ministère des Affaires étrangères présente ses compliments à la représentation plénipotentiaire de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et a l'honneur d'accuser réception de la note du 23 octobre 1944 par laquelle elle l'a informé de la décision prise par le Gouvernement soviétique de reconnaître le Gouvernement provisoire de la République française.

Le Gouvernement provisoire qui, dès son arrivée sur le territoire métropolitain de la France et avec l'assentiment que lui a donné spontanément la nation, y a exercé, comme dans l'Empire, la souveraineté française, se plait à voir dans la reconnaissance officielle de cet état de choses une manifestation de solidarité qui permettra à la France de s'associer plus étroitement à la poursuite en commun de l'effort de guerre, ainsi qu'à la recherche commune de solutions destinées à rétablir et à assurer la paix dans le monde.

Le ministère des Affaires étrangères a l'honneur de porter à la connaissance de la représentation plénipotentiaire de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques que le Gouvernement français donne bien volontiers son agrément à la nomination de Son Excellence M. Bogomolov en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques auprès de M. le Président du Gouvernement provisoire de la République française.

Ce numéro 7 contient :

Radiomessage de S. S. Pie XII à l'occasion du 5e anniversaire du début de la guerre mondiale (1er septembre 1944) ....

L'Eglise et les classes dirigeantes (Communiqué de S. Exc. Mgr Théas, évêque de Montauban, 26. 10. 44) ....

L'épiscopat catholique et la guerre : 1° Sermon de S. Exc. Mgr Clément-Auguste, comte von Galen, évêque de Munster (3. 8. 41) ....

2° Discours du Dr Wurm, évêque protestant de Wurtemberg, à une réunion de l'Eglise nationale évangélique d'Allemagne (21. 9. 41) 1

Au « Journal Officiel » 1

Questions sociales : Organisations charitables du diocèse de Paris en faveur des sinistrés de guerre 1

1° Les « Camions du cardinal » pour les réfugiés. — 2° Le parrainage des paroisses victimes des bombardements. — 3° Appel du cardinal archevêque de Paris en faveur des sinistrés de Normandie (16. 10. 44).

Actualités : Reconnaissance officielle par les nations alliées du gouvernement provisoire de la République française (23 octobre 1944). 1

1° Les notes officielles (Etats-Unis et Canada, Grande-Bretagne, Union soviétique). — 2° Agrément du gouvernement français à la nomination des ambassadeurs des quatre nations alliées.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. — Le directeur-gérant : R. Berteaux.